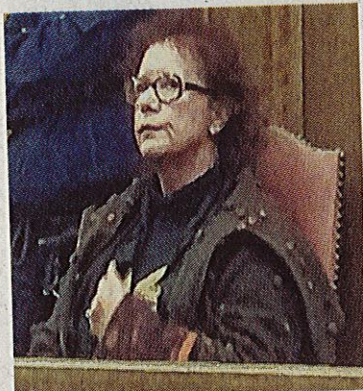


Jusqu'à trente ans requis contre Pierret

LAON L'avocat général a opéré un distinguo entre les deux femmes accusées de complicité d'assassinat.



Verdict aujourd'hui pour Véronique Pierret (à gauche) et Emilie Viseur.

- **Julien Haquin a requis hier 30 ans** de réclusion contre Véronique Pierret et douze à quinze ans contre Emilie Viseur.
- **Elles répondent** d'avoir commandité le meurtre de leurs ex-conjoints respectifs, Dominique Laplace, à Caumont, le 14 mars 2013 et José Barreyre, à Laon, le surlendemain.
- **Le meurtrier**, Mallory Kubel, s'est suicidé en août 2014.

C'est l'histoire d'une rencontre entre gens ordinaires qui débouche sur une décision extraordinaire, qui dépasse l'entendement : l'avocat général a défini ainsi le dossier Pierret-Viseur. Julien Haquin l'admet : il ne dispose pas d'élément matériel pour étayer à coup sûr son accusation et « ce double assassinat aurait pu rester impuni ». « Mais je ne crois pas au hasard », ajoute-t-il

aussitôt. Il liste ces « 150 prélèvements » sur les lieux de crime qui ne donnent rien, la voiture de Mallory et Véronique garée à 100 mètres de la maison de Dominique pour ne pas y être vue, les vêtements brûlés, les armes jetées dans un étang... C'est finaud : l'absence de preuve devient la meilleure des preuves, d'autant qu'elle fait écho à la confiance de Mallory se vantant d'avoir agi « comme des professionnels ».

M. Haquin interroge son propre doute : « Mme Pierret parle d'un dérapage incontrôlé. Si un seul crime avait été commis, je me lèverais en vous disant que j'ai un doute. Mais il y en eut un deuxième, 24 heures plus tard... » Pour lui, Emilie a joué un rôle actif. Il croit au « plan » : « Ce dossier, c'est un puzzle. La clef, c'est Emilie Viseur ». Le mobile : « Le lendemain, elle devait présenter son fils à son père José, qui ne

LA DÉFENSE PLAIDE L'ACQUITTEMENT

Guillaume Bert livre le fond de sa pensée : « Aucun élément ne permet d'affirmer qu'Emilie savait ce qui allait se passer chez Dominique Laplace ou que José Barreyre serait tué ». Pour Véronique Pierret, le bâtonnier Vignon sème le doute comme le petit Poucet ses cailloux. Il décrit sa cliente en « femme amoureuse » qui, le 14 mars 2013, espérait encore passer la nuit avec Dominique Laplace. « Elle éprouve un besoin impérieux de le voir ! Elle n'a aucunement envie de le tuer » s'exclame-t-il avant de démontrer tous les arguments du ministère public et de charger le neveu. « Et n'allez pas penser que le suicide de Mallory nous arrange ! Au contraire, il sacralise sa parole. »

l'avait pas vu depuis deux ans. Là non plus, je ne crois pas au hasard ». Quant à Véronique, au-delà du litige sur des trouvailles archéologiques, « elle ne supportait pas que Dominique ait pu refaire sa vie ».

Pourquoi ces réquisitions du simple au double ? Parce que Pierret, 57 ans, était sur les deux lieux de crime, que jusqu'à la dernière seconde, elle pouvait arrêter le bras armé de Mallory. Mais aussi parce qu'il reste à Emilie, 29 ans, un enfant de 9 ans, dont le père est au cimetière et la mère en prison. Un enfant qui a dit à son avocat M^e Blanchart qu'il souhaitait par-dessus tout « que maman rentre à la maison ». ■ **TONY POULAIN**

TRANSPORTS

Imbroglie sur le Amiens - Abbeville

LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS Un train en panne et c'est toute la ligne qui déraille. Lundi 22 novembre, les usagers de la ligne SNCF Amiens - Abbeville en ont fait l'expérience. Emmanuel D. raconte la mésaventure de sa fille Chloé, 19 ans. Son train partant d'Amiens à 19 h 47 ayant été supprimé, elle prend le suivant (départ à 20 h 12). Quand le TER arrive en gare de Longpré-les-Corps-Saints, à mi-chemin entre Amiens et Abbeville, il s'arrête. « La contrôleur a dit que c'était le nouveau terminus », explique Emmanuel D., qui attendait sa fille à la gare d'Abbeville. Alerté, il prend sa voiture pour aller

passage à niveau situé sur la D 901, à quelques mètres de la gare de Pont-Rémy. Selon lui, le passage à niveau est fermé à cause d'un train Intercités en panne devant les quais. Finalement, comme beaucoup d'autres, il choisit de louvoyer entre les barrières du passage à niveau pour rejoindre sa fille à Longpré-les-Corps-Saints.

« NOUS NE LAISSONS JAMAIS LES USAGERS DANS LA NATURE »

Emmanuel D. dénonce l'attitude de la SNCF, « qui a débarqué des voyageurs sans proposer de solution de rechange. J'ai vu des gens partir à pied de

« Le train qu'a pris la demoiselle est bien arrivé à Abbeville », assure-t-on au service de la communication régionale de la SNCF. « Il aurait dû entrer en gare d'Abbeville à 20 h 57, il l'a fait avec une heure de retard. » « À Longpré-les-Corps-Saints, il n'a pu redémarrer à l'heure », précise le service communication. « La panne d'un train, plus tôt, dans cette gare, a eu des conséquences sur sept trains, avec des retards entre 30 minutes et deux heures ».

Rien à voir avec le train en panne à Pont-Rémy, selon la SNCF, qui conclut : « Les voyageurs auraient dû attendre que le TER reparte. Nous ne laissons jamais les usagers dans la na-

AMIENS

Les deux Amiénois ont été arrêtés par la police congolaise

Selon le ministère des Affaires étrangères, les deux Amiénois Pablo Diumbu Ndjeka et Frédéric Boyenga Bofala « n'ont pas été enlevés mais arrêtés par la police sur place ». C'était le 17 novembre dernier dans leur hôtel de Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo. Ce jeudi, la diplomatie française ignorait toujours les motifs de cette interpellation. « Mais ces deux hommes sont binationaux, ils ont également la nationalité congolaise. Les autorités sur place ne sont donc pas obligées de nous signaler leur arrestation, précise le ministère. Pour autant, l'ambassade française en RDC suit attentivement leur situation. Elle a demandé à exercer la protection consulaire prévue par la convention de Vienne et notamment le droit de visite. Nous appelons les autorités congolaises à une pleine coopération. »

CANAL SEINE-NORD EUROPE

La région Ile-de-France prête à mettre 110 M€ dans le canal

L'Ile-de-France devait acter hier soir sa participation au projet de canal Seine-Nord. Une participation financière de 110 M€, bien loin des 210 M€ promis en son temps par Jean-Paul Huchon, ex-président socialiste d'Ile-de-France, « mais c'est mieux que rien de tout », a souligné hier le président des Hauts-de-France, Xavier Bertrand, avant d'ajouter : « Cette participation acte l'intérêt de l'Ile-de-France pour un projet qui aura notamment un impact sur le port de Gennevilliers. Nous sommes en train de lever les derniers obstacles. Mais attention : personne ne doit prendre en otage ce dossier ». Allusion directe aux attermoissements du Département du Nord qui refuse de signer le protocole de financement. Rappelons que le Département de la Somme n'a pas davantage, à ce jour, signé ledit protocole. Le 28 novembre, les collectivités territoriales concernées par le projet se retrouveront une fois de plus au ministère des transports.

JUSTICE

Un cégétiste condamné pour avoir brûlé des pneus

Lors d'une manifestation contre la loi travail, des pneus avaient été brûlés sur le parvis de la maison de la culture d'Amiens, le 19 mai 2016. Le revêtement du sol avait été endommagé. Sur les images de vidéosurveillance, la police a cru reconnaître Yannick S., un Albertin de 59 ans, membre de la CGT et du Parti de Gauche, comme un des deux hommes qui a déchargé les pneus de la camionnette et les a enflammés. Il l'a nié tout en soulignant : « Nous sommes un million actuellement à brûler des pneus ». Mardi 22, en son absence, il a été condamné à 500 euros d'amende.

PÉRONNE

Ils veulent interdire la manifestation anti-migrants

Olivier Spinelli, délégué régional de la LDH Picardie, demande par courrier au préfet d'interdire la manifestation anti-migrants, de samedi, à Péronne (Somme), ville hôte de migrants venus de Calais. Selon Olivier Spinelli, « le caractère essentiellement raciste ne saurait faire de doute. Elle constitue à ce titre un trouble à l'ordre public et une provocation ouverte et assumée contre les valeurs de la République ».

SOMME

Aide à domicile : audience reportée au 19 janvier 2017

La commission départementale d'aide sociale (CDAS) de la Somme devait examiner, jeudi 24 novembre, un recours du préfet de la Somme contre le Département. Philippe de Mester a saisi cette instance de la justice administrative, sur demande de Pascale Boistard, secrétaire d'État aux personnes âgées, pour des litiges sur des dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie (APA). La CDAS a renvoyé l'audience au 19 janvier 2017, par manque de pièces justificatives. Dans les neuf dossiers que la CDAS devait examiner conjointement jeudi, le préfet conteste le mode d'aide à domicile choisi par le Département. Ce dernier, depuis l'élection de la majorité Les Républicains, souhaite « rééquilibrer » les modes « prestataire » et « mandataire » de l'APA. Dans le premier, la personne âgée n'est pas l'employeur de son auxiliaire de vie, au contraire du second. Le statut « prestataire » est surreprésenté, selon le Département, et il coûte plus cher. A contrario, Pascale Boistard estime que le Département ne laisse pas le libre choix, qui est inscrit dans la loi, aux personnes